

Référence : DA-DAKA-01035

Termes de référence

Pour le recrutement d'un auditeur/Cabinet d'audit pour l'audit et la certification des comptes de l'ONG d'Humanité et Inclusion (HI) conformément au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL)

1. Contexte et Justification

Le 22 décembre 2022, le Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), réuni en sa 53e session à Niamey, a adopté un Acte uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif (SYCEBNL).

Après sa publication au Journal Officiel de l'OHADA le 22 février 2023, cet Acte uniforme est devenu applicable dans les 17 États membres de l'espace OHADA, dont le Bénin, à compter du 1er janvier 2024.

Le SYCEBNL constitue un cadre comptable harmonisé, désormais obligatoire pour toutes les entités à but non lucratif de la région OHADA. Il vise à garantir une gestion financière transparente et conforme aux normes comptables internationales. Entré en vigueur le 1er janvier 2024, il s'applique notamment aux associations, ordres professionnels, projets de développement, ONG et structures assimilées.

Dans le souci de se conformer à cette nouvelle exigence réglementaire, Humanité & Inclusion (HI) souhaite recruter un cabinet d'audit en vue de la certification de ses comptes annuels pour trois exercices consécutifs, à partir des comptes de l'année 2024.

2. Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est d'accompagner Humanité & Inclusion (HI) dans sa mise en conformité avec les exigences du SYCEBNL. Plus spécifiquement, le consultant aura pour rôle de :

- Fournir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ;
- Evaluer le système de contrôle interne et des procédures financières ;
- Émettre une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière de l'organisation et s'assurer que les fonds ont été utilisés conformément aux objectifs prévus et aux dispositions des conventions signées.
- Auditer les états financiers pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions de l'article 21 de l'Acte Uniforme relatif au SYCEBNL
- Un rapport final sera élaboré pour assurer la transparence du processus et permettre les ajustements éventuels.

3. Résultats attendus et livrables

Le principal résultat attendu de cette mission est la certification des comptes. Un rapport d'opinion sur les états financiers de l'exercice clos 2024 sera produit, dans lequel l'auditeur présentera ses observations, conclusions et recommandations, conformément aux normes professionnelles d'audit applicables.

NB : Certification des comptes annuels pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions du SYCEBNL adoptées par le Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), réuni en sa 53e session à Niamey.

4. Période de la mission

La mission devra être réalisée sur une période de 15 jours calendaire avec pour date de début le 25 septembre 2025.

5. Lieu de la mission

La mission se déroulera principalement à Dakar, en présentiel dans les locaux de HI. Une partie des travaux pourra être effectuée à distance, si nécessaire.

6. Budget

Un budget détaillé sera élaboré pour couvrir l'ensemble des coûts liés à la mission.

7. Suivi et Évaluation :

Un plan de suivi sera mis en place afin d'évaluer régulièrement l'avancement de la mission.

8. Qualifications du consultant ou cabinet

Le consultant individuel ou le cabinet devra répondre aux critères suivants :

- Être expert-comptable diplômé ou un cabinet d'expertise comptable inscrit à l'ordre des Experts-Comptables et comptables agréés du Sénégal (ONECCA);
- Justifier d'une expérience avérée dans la conduite de missions similaires de certification de comptes, idéalement auprès d'organisations non gouvernementales internationales ;
- Avoir réalisé au moins 5 missions d'audit ou de présentation des états financiers réussies pour le compte d'ONG d'envergure internationale dans le cadre de la mise en œuvre du SYCEBNL ;
- Avoir une connaissance approfondie du SYCEBNL ainsi que des obligations légales en vigueur dans l'espace OHADA, en particulier au Sénégal.

9. Candidatures :

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs dossiers par email à :

 cotation.hi@senegal.hi.org

 Date limite de soumission : 05 septembre 2025 à 17h00 (heure locale)

NB : Aucune offre soumise par un autre canal ou après cette date ne sera acceptée.

Demande d'informations complémentaires

Toute demande d'information concernant le présent appel d'offres doit être adressée par email, au plus tard trois (03) jours ouvrables avant la date de clôture, à l'adresse suivante :

 cotation.hi@senegal.hi.org

Le dossier de candidature devra comprendre :

Proposition administrative :

- *Lettre de soumission, accompagnée des documents administratifs obligatoires suivants :*
- Copie légalisée des documents d'enregistrement (éliminatoire)
- Quitus fiscal ou attestation de situation fiscale de l'année en cours datant de moins de trois mois (éliminatoire)
- Attestation de membre de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés du Sénégal (ONECCA), en cours de validité (obligatoire).
- Passeport/ Carte Nationale d'Identité du représentant légal (Obligatoire mais pas éliminatoire)
- Dans le cas d'un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d'identité ou du passeport du mandataire (Obligatoire mais pas éliminatoire) ;
- Formulaire sur les bonnes pratiques commerciales : à signer et dater impérativement – [Télécharger le formulaire](#) (Obligatoire)
- Conditions générales d'achat : à lire, signer et dater obligatoirement – [Consulter le document](#) (Obligatoire)
- *Déclaration d'intégrité AFD* : à lire, signer et dater obligatoirement – [Télécharger le formulaire](#) (Obligatoire)

NB : A noter que le nom du représentant légal de la structure devra apparaître sur au moins un document légal de la structure en dehors du passeport ou de la CNI (éliminatoire).

Le nom & prénom & position du consultant principal doivent être mentionnés clairement dans la proposition technique de l'offre.

La lettre de soumission doit préciser la référence du DA + Intitulé de la consultance + date de validité de l'offre.

Proposition technique, incluant :

- Présentation du cabinet ou consultant
- La méthodologie proposée pour la conduite de la mission ;
- Les références et expériences similaires du consultant ou cabinet (avec documents justificatifs)
- Le CV du ou des intervenants, ainsi que la répartition des responsabilités au sein de l'équipe
- Un calendrier prévisionnel d'intervention accompagné d'une estimation des charges en hommes/jours.

Proposition financière, précisant :

- Les montants détaillés et totaux, en HT et TTC, exprimés en francs CFA (F.CFA) ;
- Les modalités de paiement proposées

L'offre financière doit être comprise entre deux millions (2 000 000 FCFA) et quatre millions (4 000 000 FCFA) de franc CFA (Cette information est donnée à titre indicatif, et ne constitue pas un budget maximum à ne pas dépasser).

10. Grille de sélection :

1. Analyse Administrative	
Copie documents d'enregistrement	Eliminatoire
Quitus fiscal ou attestation de situation fiscale de l'année en cours datant de moins de trois mois	Eliminatoire
Copie de l'attestation de membre de l'ordre des Experts-Comptables et comptables agréés du (ONECCA).	Obligatoire
Passeport/Carte Nationale d'Identité du représentant légal (Obligatoire mais pas éliminatoire)	Obligatoire
Dans le cas d'un mandat, la procuration officielle entre le représentant légal et le mandataire et la copie de la pièce d'identité ou du passeport du mandataire (Obligatoire mais pas éliminatoire) ;	Obligatoire
Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire)	Obligatoire
Conditions Générales d'Achat HI remplies, datées, signées par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire)	Obligatoire
La déclaration d'intégrité AFD remplie, datée, signée par le représentant légal ou son mandataire et avec le cachet de la société si applicable (obligatoire mais non éliminatoire)	Obligatoire
2. Analyse Technique	80 Points
Présentation du cabinet /consultant	03 points
La méthodologie de la conduite mission - Pertinence des modalités proposées pour la réalisation de la mission.....10 pts - Lien clair (cohérence) avec les objectifs, résultats et livrables07 pts	17 points
Les références et expériences du consultant (documents justificatifs, copie du contrat ou attestation de bonne fin d'exécution de marchés similaires) Contrats similaires / Attestations de bonne fin d'exécution signés par les deux parties.....30 pts (10 points par contrat/Attestation, maxi 3)	30 points
Le CV et Diplôme du consultant principal - Copie conforme du diplôme d'expert-comptable..... 10 Pts - Expérience du consultant principal inférieure à 03 ans.....01 Pt - Expérience du consultant principal supérieure à 03 ans et inférieure à 05 ans...05 Pts - Expérience du consultant principal supérieure à 05 ans..... 10 pts	20 points
Répartition des responsabilités des intervenants sur la mission (tableau de répartition des responsabilités des intervenants)	5 points
Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en Hommes / jours	5 points
3. Offre financière L'offre financière de Cabinet/Consultant qui est la moins-disante est considérée comme critère de référence pour le calcul des notes financières des autres offres. Pour cela, la note maximale de 40 lui sera affectée et les autres offres financières seront notées par l'application de la formule suivante : Note financière = (40 x Offre financière moins-distante / Offre proposée)	20 Points

11. Calendrier de l'appel d'offre :

ACTIVITE	DATE
Date de publication de l'avis	20/08/2025
Date limite de soumission des offres (date de réception, et non date d'envoi)	05/09/2025
Session d'ouverture des offres par HI	16/09/2025
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	18/09/2025
Signature du contrat	25/09/2025

Humanité & Inclusion (HI) se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à ce titre.

12. Dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont à soumettre au plus tard **le 05 septembre 2025 à 17h00 GMT** en ligne (courrier électronique) en format PDF à l'adresse suivante : cotation.hi@senegal.org avec en objet la mention « Consultance pour Certification des Comptes SYCEBNL » et la référence HI : DA-DAKA-01035

Pour toute information complémentaire, contactez : cotation.hi@senegal.org